L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 12 FEVRIER.

Spectacles, Bals, &c.

Grand Opera House.

Locataire et directeur .... J. A. Ball

Sarah Bernhardt,

Sous la direction de Henry E. Abbey.

Seule de 6 représentations.

Samedi en matinée, 12 fév. ... LA DAME AUX CAMELIAS
Samedi soir ... FROU-FROU
Dimanche soir ... ADRIENNE LECOUVREUR

Les places peuvent être retenues maintenant pour n'importe quelle représentation au contrôle, entre 10 et 5 heures. Prix $3, $2 et $1 selon les places.

Lundi, 14 fév. .... Lawrence Barrett.
27 jan—

GRAND BAL PAR

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A LA SALLE DES ODD FELLOWS

SAMEDI, 19 FEVRIER 1881.

Prix des Billets .... $1.

Les réunions des Directeurs auront lieu à l'Abeille, le Lundi et le Vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

Les demandes d'invitations pour dames, devront être adressées à la Direction.

Par ordre du Président. J. SCHWEITZER.

L. Bazer, Secrétaire.

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de

MLLE KATE LIEBOLD.

[illegible]

MODES ET ROBES.

Modes d'Automne et d'Hiver

—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Etablissement de Modes et de Couture,

15 .... RUE BARONNE 15

En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes de

Chapeaux et Bonnets Parisiens

[illegible]

Toques et Capotes

[illegible]

LA CONFECTION DES ROBES.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SOIRÉE [illegible]

15 .... RUE BARONNE 15

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation par Warwick,

MARECHAL-COMTE de L'EMPIRE.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que la fête annuelle de notre très gracieux souverain Rex est proche, [illegible] MERCREDI, 26 janvier 1881 [illegible] jusqu'au lendemain du Mardi-Gras.

DIEU SAUVE LE ROI!

WARWICK,
Comte-Maréchal de l'Empire.

Officiel: ESPY, 1er Secrétaire.

Palais de Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1881, à la 1009me du règne de Sa Majesté.

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04	$460,480 59
Moins— Primes sur risques non-expirés	$102,501 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41	$149,012 [illegible]
		$311,467 96
Primes nettes... A ajouter— Montant provenant des intérêts, avantages et loyers	$41,406 50	
Contingents	15,679 85	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire— Pertes par le feu	$54,625 07	
Pertes maritimes	51,409 74	
Pertes de rivières	17,917 81	123,942 62
Réduction (rebate) et commissions	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'Etat, de ville et licenses	7,333 96	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,380 02	$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire— Dividende de Juillet 1880	$35,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	75,041 32	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$67,191 27	
Bons des Etats-Unis	20,000 00	
[illegible]	80,640 00	
[illegible]	101,000 00	
[illegible]	42,650 00	
[illegible]	32,000 00	
[illegible]	16,887 38	
[illegible]	36,500 00	
[illegible]	36,575 00	
[illegible]	14,635 26	
Primes en voie de collection	72,690 29	
Dû par des agents	2,316 33	$715,496 66

PASSIF.

Capital	$400,000 00	
Réserve pour réclamations	202,601 26	
Dividendes non réclamés	2,855 50	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$715,496 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, [illegible]

ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende [illegible]

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ, THEO. BRIERRE, W. A. BELL, ANT. CARRIERE, CHAS. T. DUGAZON, D. FATJO, E. GALLY, CHAS. LAFITTE, PIERRE POUTZ, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES.

14 an—1an

Spectacles, Bals, &c.

Académie de Musique. DE BIDWELL.

Dimanche soir, 16 février 1881.

Pour une semaine seulement!

M. Bidwell annonce respectueusement à ses patrons qu'il a consenti à ouvrir l'Académie de Musique Dimanche soir pour présenter Mr

J. K. EMMET,

Dans son nouveau drame

FRITZ IN IRELAND.

Mercredi, matinée—Compagnie d'Emmet, Emmet ne paraîtra pas,

The Ticket of Leave Man.

Grande Matinée d'Emmet Samedi, à Midi.

Dimanche, 20 février. — L'éminent acteur, M. JOHN McCULLOUCH. 12 fév—

Théâtre St. Charles de Bidwell.

ARRIVÉ!!

Mercredi, 9 février 1881.

[illegible] Nouvelle Comédie Musicale de Barrett et Rice.

FUN ON THE BRISTOL

QUATRE SOIRÉES SEULEMENT ET SAMEDI EN MATINÉE

Retenez vos sièges à l'avance.

Dimanche, 13 février.—Le jeune acteur américain FREDERICK PAULDING.

Théâtre St. Charles de Bidwell.

DIMANCHE, 13 FEVRIER 1881.

Engagement pour une semaine et deux matinées du brillant jeune tragédien,

FREDERICK PAULDING,

Secondé par l'artiste accomplie, Mlle M. LOUISE [illegible] et une compagnie choisie avec soin. Durant l'engagement de M. Paulding, les pièces suivantes de son répertoire seront représentées:

Dimanche, 13 Février	THE FOOL'S REVENGE, Du Français de Victor Hugo, Adapté par Tom Taylor.
Lundi, Mercredi, Matinée et Jeudi, 14, 16, 17 Février	Le succès de M. Paulding à Union Square, N. Y., écrit expressément pour lui par Frank Hanna, Esq., intitulé: THE LOVE OF HIS LIFE.
Mardi, 15 Fév.	SALVIATI. Arrangée du Français par Wm. Seymour, avec musique, costumes, etc., nouveaux.
Mercredi Soir, 16 Février.	Grande pièce de Shakespeare, MERCHANT OF VENICE.
Vendredi, 18 Février.	La Tragédie sublime de Shakespeare, HAMLET.
Samedi Matinée, 19 Février.	Chef-d'œuvre de Sir Lytton Bulwer, THE LADY OF LYONS.

12 fév—

Importation Directe!

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offrent à partir de MERCREDI, 5 du courant, des occasions spéciales de bons marchés en

MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,

dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.

—AUSSI—

le reste de leur stock en

Fourrures Capes, Manchons, etc,

—ET—

Jupons de Feutre de Fantaisie.

SOIERIES, SOIERIES.

Nous offrons maintenant le plus grand assortiment de

Satins Brochés,
Satins Unis,
Satin Merveilleux,
Cold Surats,
Crêpe de Chine,
Mousseline Surat,
Gaze Lamée,
Tissus Soie, etc, etc.

D. H. HOLMES,

13 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine.

1864 - - Etablissement - - 1864

D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VIENT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de [illegible] le gallon. 19 janv—1an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES à l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réception et accord de pianos. [illegible] Toutes les réparations sont garanties et promptement une entière satisfaction. [illegible]

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		23,682 48
Risques de rivières		29,715 18
Total des primes		$347,951 [illegible]
Moins primes non acquises		88,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$259,427 [illegible]
PERTES PAYÉES: Sur risques de feu	$74,425 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,206 97	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,697 [illegible]
Profits		$137,730 [illegible]

La compagnie a l'actif suivant:

Propriété foncière	$220,065 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,464 actions)	46,215 00
Billets garantis par hypothèque	147,848 87
Billets à ordre	66,441 [illegible]
Primes en voie de collection	24,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Sur la ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothéqués	2,000 00
Argent en caisse	50,490 14
	$660,513 [illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce 11e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende [illegible]

Directeurs:

P. MASPERO, JOHN GERDES, PAUL FOURCHY, J. J. FERNANDEZ, GEO. B. LALLANDE, EDWARD TOBY, D. FATJO, W. W. SMITH, B. A. CHAFFRAIX, GEO. LAFITTE, B. V. TAYLOR.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 8 MARS 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE C.

GROS LOT: $30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 8 Mars 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets portant le numéro qui aura gagné le lot de $30,000, ceci	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets portant le numéro qui aura gagné le lot de $10,000, ceci	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets portant le numéro qui aura gagné le lot de $5,000, ceci	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous que le Tirage du [illegible] du

MARDI, 8 Mars 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

[illegible] M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

[illegible] M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au No 319 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Kellner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 2122 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St-Joseph; le dit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 4 mars 1824 et annexé à un acte de vente de Mlle Amarry Laura de Lalegarre à MM. Peters et Millard, passé en l'étude de Williams Christy, anciennement notaire en cette ville en date du 25 mars 1831. [illegible]

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 fév—12,19,26—mars 5,11,16.

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs. Vincent Lamantia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 1609—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir: [illegible]

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 fév—19,26—5,12,16 mars

David Stewart vs John Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1990 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après décrits, SAMEDI, 12 février 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

1 fév—1,8,12

Louise F. Vogt Adm. &c. vs. Anna Clark Bremen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir: [illegible]

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 fév—11 18 25 mars 11 15

Geo. L. Bright vs. John W. Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1608—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 14 février 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 fév—4,10,14

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé $500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880:

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880— Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	$421,731 81
A ajouter— Risques non-échus 1879		99,823 00
		$521,554 81
Risques non-échus 1880	$98,251 00	
Primes remboursées	14,598 54	112,849 54
Primes nettes		$408,705 27
A déduire: Pertes, etc, payées durant la même période— Sur les risques d'incendie	$44,397 66	
Sur les risques de rivières	79,835 77	
Sur les risques maritimes	29,169 21	$153,402 64
Réserve pour les pertes non-ajustées et non-acquittées		31,200 00
		$184,602 [illegible]
A ajouter— Réassurances	$63,464 45	
Dépenses	32,030 90	
Bureau des Assureurs	5,810 26	
Taxes	8,592 25	
Loyers	2,000 00	$112,897 86
Fonds de réserve, 5 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payé	$40,583 91	
A déduire— L'escompte et l'intérêt	28,815 18	20,767 73
		$328,268 [illegible]
Profits nets actuels		$79,937 04

La compagnie possède les valeurs ci-après, estimées aux taux du marché:

Actions et Bons	$351,580 12
Prêts et Hypothèques	22,610 00
Prêts sur nantissements	26,510 40
Billets à recevoir	5,856 07
Propriété foncière	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Argent en caisse	172,816 95
Total des valeurs	$670,084 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

E. CARRUTHERS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs, à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Complémentaire de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

R. J. Hart, Julius Weis, Ashton Phelps, R. Renshaw, B. C. Hamilton, D. Fatjo, R. [illegible], J. O. Morris, T. L. Airey, A. Baldwin, James I. Day, R. R. Craig, C. Macready, Thos. Simms, Sam'l L. Boyd, W. B. Seymour, Chas. Roberts, J. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc, J. S. Flower, J. L. Harris, H. Newman.

23 janv—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Un emplacement de choix pour bâtir rue Esplanade, entre celles Remparts et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan—

Cet emplacement de choix pour bâtir, situé dans un des plus beaux quartiers de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Remparts et Kerlerec; le dit lot mesure 37 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur 106 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera un loyer perpétuel du terrain, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de $49 étant 7 pour cent sur un capital de $700, lequel loyer peut être éteint sur paiement du principal, garanti par hypothèque sur la propriété vendue; et pour le reste 1/2 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—13,19 à date

Une bonne résidence et emplacement d'affaires. Le magasin et la résidence en bois à deux étages, coin N. E. des rues Ste-Anne et Prieur.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 19 février 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan—Le magasin et résidence en bois à deux étages, formant le coin N. E. des rues Ste-Anne et Prieur, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Prieur et Roman; le lot mesure 38 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Prieur. [illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Ducatel, notaire. [illegible]

5 fév—5,6,12 à la vente.

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme M. D. Girard et als vs. Mme Samuel Stuart et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1474.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureau 56 rue Royale—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section A, daté et signé le 31 janvier 1881, la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Eusèbe Bouny, notaire.

12 fév—12,19,26—5,12 mars

VENTE DE CONSTABLE.

Arthur Denis vs. Dominique Moreau.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 125. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 28 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

26 jan—1er fév 7,12,19,26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Veuve Sarah Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2342—Division [illegible] Attendu que P. S. Wiltz, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Sarah Roberts, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 fév—12,16,20.

Succession de Caroline Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2343.—Division [illegible] Attendu que P. S. Wiltz, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Koenig, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 fév—12,16,20.

Succession de Marie M. Tremé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1597—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. B. Wiltz administrateur, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 fév—12,16,20

Succession de Patrick Condon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2359.—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Daniel Murphy, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 fév—12,16,20.

Succession de Samuel McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2007. Division "C." Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline McConnell, tutrice, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 fév—3,8,12.

Succession de Manuel Cauvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2291—Division [illegible] Attendu que le Dr Armand Mercier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de Manuel Cauvin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 fév—8,12,17.

Succession de Rosette Gravier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1579—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 janv.—8,12,17.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andime Marie	Goubet Jacques
Aget Hippolyte	Hochmann Pierre
Barbaudy J N	[illegible] Simon
Beyries Jean Baptiste — [Jeanne et Victor]	Keeser Marie née Thérèse [Fitschman]
[illegible] Jean	Léonce Anthony
[illegible] Jacques	Lamalmaire Eugène
[illegible] Jean	Laporte Jean
[illegible] André	Martin Joséphine
[illegible] Louis	Majestre Pierre Martin
[illegible] Ernest Edouard	Morel Antoine
[illegible] Eugène	Miles Albert
Delacourt Gaston Frédéric	Maillard Julien
	Prieré Alexandre
Dresse Agnes Michel et [Alexandra]	Pommetan Claude Marie
	Raval Jean-Baptiste-Léon
Fontenean Louis Régard	Recques Jean Baptiste
Fin Julien	Senporin Bernard
Favre Joseph Félix	Serine Firmin
[illegible]	Verpeau Emile
Guide Dr	Wadgen Jean-Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1880.

Le Gérant,
FRANCIS NAVOSS.

31 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un douzième d'action et d'intérêt dans le tow boat Col. L. Aspinwall.

Succession de John Robinson.

No 1895—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—Il sera vendu MERCREDI, le deuxième jour de mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 27 janvier 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, l'intérêt de feu John Robinson, dans le Tow Boat Col. L. Aspinwall, à savoir: Un douzième du dit Tow Boat, de son ameublement et de tout ce qui en dépend ou qui y appartient.

Le dit Tow Boat étant maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans et jaugeant quatorze cent 48/100 tonneaux ou à peu près.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Omer Villeré, notaire, rue Royale.

29 janv—29, fév 5,12,19,26, mars 2.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'angle de l'Avenue Washington et de la rue Urquhart, à l'encan.

Succession de Anne Mingeton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 1102.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 12 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 janvier 1881, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Espagne, Moralès, Urquhart et l'Avenue Washington; le dit lot mesure 39 pieds 7 pouces de face sur l'Avenue Washington, sur 90 pieds de profondeur et de face rue Urquhart, formant le coin de l'Avenue Washington et de la rue Urquhart, le dit lot faisant partie des lots Nos 13 et 14 du dit carré (carré No 109) avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette vente étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue pour le prix qu'on en offrira, à un crédit de douze mois. L'acquéreur devant donner un billet avec sécurité bonne et solvable, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devant être assurées et la police d'assurance transférée et en cas de procès, l'acquéreur paiera 5 p. c. d'honoraires d'avocat sur le montant en litige, et au moment de l'adjudication il versera la somme de $100 pour les frais d'annonce, la commission de l'encanteur, etc., laquelle somme sera déduite du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27 fév 5,12.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de résidence de choix et de valeur dans le Troisième District, à des conditions faciles à l'encan.

Succession de M. et Mme Anton Berg.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 2173.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau No 45 de la rue Royale—SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, en date du 4 février 1881, les propriétés ci-après décrites à savoir: [illegible]

6 fév—6,12,19,26—mars 5,12

Propriété rue St Bernard, entre Marais et Villeré.

Succession de Veuve Joseph Foster.

No 1972. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 31 janvier 1881, la propriété ci-après décrite à savoir: [illegible]

1er fév—1,5,12,19,26—5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Jersey (maintenant Annunciation) et Pleasant, à l'encan.

Margaret Geisenleuchter contre Charles Ernest, tuteur et d'autres.

Actions en partage.

No 439, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A.

PAR B. ONORATO, Encanteur, — Bureau No 45 rue Royale — SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan public à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, par ordre d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 16 et signé le 17 novembre 1880, et par un ordre de la même cour homologuant les procédures d'une assemblée de famille, le 30 décembre 1880, la propriété ci-après décrite, savoir: [illegible]

22 janv—22,29, fév 5,12,19,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de prix dans la rue Jersey (aujourd'hui Annunciation) entre les rues Harmonie et Pleasant.

Margaret Geisenleuchter vs Mme Charlotte Gerbrecht, tutrice, et Als. Procès en partage.

No 497. Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans. Division B.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 et signé le 15 novembre 1880, et de deux ordres de la même cour, lesquels homologuent les comptes rendus de deux assemblées de famille, le 30 décembre 1880—la propriété ci-après décrite:

UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Chippewa, Jersey (aujourd'hui Annunciation), Harmonie et Pleasant. [illegible]

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes dues et payables en 1881.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 jan—22,29—5,12,19,26 fév

PRÊTS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1830. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au dessus de cent dollars.

9 jan—1a.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur et centrales dans le Deuxième District.

Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.

Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

Rue du Maine, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de François Avegno.

No 1983—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, "Division B", en date du 19 janvier 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues du Maine, Bourgogne, Ste Anne et Dauphine, mesurant, en pied anglais, 34 pieds de face à la rue du Maine, sur une profondeur, mesure française, de 92 pieds 6 pouces, borné du côté de la rue Dauphine, par la propriété de Mme Fagot ou syndics, et du côté de la rue Bourgogne par la partie excédante d'un plus grand lot de terre dont le premier lot fait partie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, carré d'îlet compris entre les rues Toulouse, Levée, St Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse sur 127 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer devant, et récemment occupée par le Restaurant de Victor renommé. Cette propriété a été acquise par le défunt, de la succession de Philippe Avegno Sr, par acte sous signature privée en date du 12 août 1862, enregistré au bureau des transferts, B. 86, folio 481.

3° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, dans le carré borné par les rues Chartres, St. Louis, Royale et Toulouse, désigné par le No 2, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 26 février 1846 et déposé en l'étude de A. Ducatel, dans le livre 3 des plans.

Le dit lot de terre No 12 mesurant, (en pied américain) 21 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 66 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 1 et de l'autre côté par le lot No 3 d'après le susdit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations se composent d'une bâtisse en briques à trois étages, convenable pour un magasin d'une description ordinaire; acquis par le défunt Philippe Avegno, Sr., par acte passé le 4 avril 1848 pardevant A. Ducatel, notaire. Enregistré au bureau de transfert, Livre 44, Folio 478.

Termes et conditions — Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et autres clauses de sécurité. La propriété doit être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 janv—22,29—fév 5,12,19,26.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'HABITATION FAIRFAX.

Dans la paroisse Ste-Marie, Lne.

Succession de Dame Anastasia Chiem.

No 1973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 19 mars 1881 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 février 1881, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

L'habitation sucrière Fairfax, située en la paroisse Ste Marie de cet Etat, à environ 4 milles au-dessous de Centreville ayant une façade des deux côtés, sur le Bayou Têche, de 25 arpents, sur une profondeur des deux côtés, du dit Bayou, d'environ 40 arpents bornée du côté inférieur par [illegible] et actuellement ou anciennement appartenant à Davidson B. Penn—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, machines, engins, appareils, instruments aratoires, chevaux, mulets, bestiaux, wagons, charrettes, etc., et toutes les graines, plant de cannes, maïs, foin, paille, etc., en provisions ramassés sur la dite habitation.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12,19,26—5,12 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Sixième District, Coin des rues Chestnut et Soniat.

Geo. W. Jackson et al. vs John L. G. Jackson, curateur, etc.

No 1793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans—SAMEDI, 12 février 1881, à midi et demi à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement de partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 3 janvier 1881 et signé le 7 janvier 1881, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante:

Six lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Soniat et Dufossat, désignés par les numéros 17 à 22 et mesurant ensemble 125 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 161 pieds et 5 pouces de face à la rue Soniat.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit du jour de la vente, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devra assumer les taxes dues en 1881, un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 5 rue Carondelet.

jan 11—11 15 22 29 fév 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à Alger et à Tunisburg.

Mme veuve John R. Clay, administratrice, vs Hellen Barr Mills.

No 1655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles. En vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus le 20 janvier 1881, et signé le 25 janvier 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, à savoir:

1° Cinq lots de terre situés dans le cinquième district de cette ville (Alger), désignés comme les lots Nos 3 à 7 de l'îlet borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Eliza et Evelina, se touchant et mesurant chacun 30 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique, sur 123 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un îlet de terre situé dans le même District, désigné par le No 8, à Tunisburg, borné par les rues Odéon, de Armas, Orléans et Lapeyrouse, mesurant chacun 343 pieds 8 pouces de face à la rue Odéon, 323 pieds 7 pouces de face à la rue de Armas, 342 pieds 8 pouces de face à la rue Orléans et 323 pieds et 7 pouces à la rue Lapeyrouse.

3° Une moitié d'îlet de terre dans le même district, désigné comme le No 11 dans Tunisburg, borné par les rues Odéon, Lapeyrouse, Orléans et Socrates, mesurant 323 pieds 7 pouces de face à la rue Lapeyrouse, la même mesure sur la ligne qui le divise de l'autre moitié d'îlet, 171 pieds 10 pouces de face et de profondeur sur chacune des rues Odéon et Orléans.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra assumer le paiement en sus de son enchère des taxes dues et exigibles en 1881 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire, No 139 rue Royale.

1er fév—1,5,12,19,26—5 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois rue du Bassin, entre celles Bienville et Conti.

Interdiction de Mme Paul Lagay.

No 2015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 25 janvier 1881. Il sera vendu à l'encan:

LA RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES—No 77 rue du Bassin, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, désigné comme le lot No 5 et mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Bassin sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de 21 pieds 7 pouces.

Conditions de la vente—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de non aliénando, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, assurance des améliorations et transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera en plus de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1881, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Andrew Hero Jr, notaire.

1 fév—5,12,19, 26, 5 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence sur la rue Canal à l'encan.

Sumpter Turner vs Mme Mary A. Foucher et als.

No 2—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 19 février 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le 6 novembre 1880, et signé le 11 novembre 1880, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite; à savoir:

La bâtisse en briques No 186, de la rue Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Dryades et Rampart, le lot mesure 28 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Elle est maintenant louée à bail et occupée par John Hawkins, elle ne peut être visitée seulement que par application aux encanteurs.

Termes et conditions de la vente—Comptant et l'acquéreur assumera en plus de l'adjudication, le paiement des taxes dues et exigible de l'année 1881.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Théodore Guyol, notaire.

15 janv—15,22,29—fév. 5,12,19.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales conduites au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

Sunt—1an LEONORA FASS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Emplacements de choix pour affaires, dans les 1er et 2e Districts.

Le magasin en briques à quatre étages, rue Tchoupitoulas No 3, entre les rues Canal et Commune, maintenant occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons, Premier District.

Le magasin en briques à trois étages et résidence de famille, au coin sud des rues Bourbon et Conti, Deuxième District.

Un lot de terre vacant rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman, Deuxième District.

A des conditions faciles et à un long crédit.

Succession de Marie Mathilde Colvis, décédée, femme de Pierre Elie Henri Sicard.

No 1681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé 28 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin sud des rues Bourbon et Conti, et ayant, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Conti, sur 83 pieds 11 pouces et 2/8 de face à la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages avec un attique, le rez-de-chaussée occupé comme magasin de grocerie de famille par M. J. B. Frank depuis 1[illegible] ans, les étages supérieurs divisés en six chambres, vestibule d'entrée sur la rue Conti, balcon de fer sur la rue Conti, une cuisine en briques à trois étages attachée à la bâtisse principale, le rez-de-chaussée occupé comme boutique d'horloger par M. D. Monnier et contenant quatre chambres dans les étages supérieurs, latrines water works, etc. La propriété ci-dessus est louée à raison de $00 par mois payable à la fin de chaque mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Magasin, et désigné par le No 17, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 3 décembre 1829 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Le dit lot ayant, mesure américaine, 24 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 5/8 de ligne de large dans le fond sur 78 pieds 1 pouce et 2 3/4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 16 et 85 pieds et 2 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18.

Les améliorations consistent en un magnifique magasin en briques à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 3, occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons. Cette propriété sera vendue sujette à un bail à MM. G. W. Dunbar's Sons, sur le pied de cent piastres par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1882. Les deux propriétés ci-dessus de fait appartenaient à la défunte Mme Sicard, en vertu d'un acte de partage entre les héritiers de Jules Colvis passé devant E. Bouny, notaire, à la date du 16 mars 1869.

3° Un certain lot de terre avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Anne, Derbigny et Roman, désigné par le No 4 sur un plan particulier tiré par Castaing architecte, mesurant, mesure américaine 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 126 pieds et 6 lignes parallèles; le dit lot est composé de parties de deux lots désignés par les Nos 3 et 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 13 mars 1833, déposé au bureau de L. T. Caire ex notaire de cette ville. Etant la même propriété acquise par P. E. Sicard de H. St Amand, par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 2 avril 1849.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux à un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur étant tenu par le fait de son adjudication, de payer [illegible] jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes de crédit, du prix et de transférer la police d'assurance par l'obligation de payer 10 p. cent des frais d'avocat dans le cas de non paiement des billets et de poursuite judiciaire pour le recouvrement des sommes dues. L'acquéreur devra assumer le montant des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 janv—29—5,12,19,26 fév—5 mars.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Elias F. Macias.

No 1799 Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—JEUDI 3 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 janvier 1881, pour le compte de la succession, les propriétés décrites suivantes, savoir: [illegible]

29 janv—29—5,12,19,24 fév—3 mars.

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

263 .... RUE VILLERE 263

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1an Dim J

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

fév 20 1an—D M J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Le café "LA PLANETE," à l'encan.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 19 février 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue du Camp No 519, en face du marché des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 5 février 1881—

Le café "La Planète" No 519 rue du Camp, et son contenu, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8 fév—13,19 fév

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.

Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 203 rue des Remparts.

Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.

Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.

Un îlet de terre à Versailles, paroisse St. Bernard.

Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.

Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, les propriétés suivantes et dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des copropriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTEGUT.

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée quatre chambres, deux cabinets et galerie vitrée, même distribution à l'étage supérieur véranda faisant face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux corps de logis loués $50 par mois.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble une maison en bois à étage construite dans le fond du terrain et ayant au rez-de-chaussée deux chambres et cabinets, deux chambres et deux cabinets au-dessus, galeries haut et bas, une autre bâtisse de deux pièces, bains, lieux d'aisance, citernes, etc., le tout affermé en ordre. Loués $12 par mois.

3° Un terrain vacant situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 161 pieds 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

4° Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi, entre les rues Washington et Burdett. Le lot numéro 6 mesure 39 pieds 5 pouces 5 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.

Le lot numéro 7 mesure 37 pieds 10 pouces 2 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.

5° Un îlet de terre situé à Versailles, Paroisse St Bernard, à environ six milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans. Lequel îlet étant désigné par le No 96, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Moralès, Laplace et Tournefort, mesurant 300 pieds de face aux rues Bons-Enfants et Moralès, sur 235 pieds de face aux rues Laplace et Tournefort. Le dit îlet est composé de vingt lots désignés par les Nos. 1 à 20 inclusivement.

6° Un four au cimetière de St-Vincent de Paul, dans le Troisième District, d'après le reçu No 31, daté 10 décembre 1854, signé par L. F. Hazeau, propriétaire.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881—en sus du prix d'achat.

Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Aussi—le même jour et au même endroit—Une croix en diamant, montare or, deux paires de boucles [illegible] Une montre en argent et une paire de lunettes en or.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 fév—5,12,19,26—mars 1.5

PAR REED & WELSHANS.

HABITATIONS SUCRIÈRES ET FERMES sur le Bayou Grosse-Tête, Paroisse Iberville.

TERRES BOISÉES ET CYPRES.

Facilement atteintes, propres à la culture du sucre et du riz.

Ameublement modique.—Vente péremptoire pour clore une succession.

Succession de l'Hon. Zénon Labauve et Elizabeth Labauve, sa femme, No 30 et 401 du docket de la Cour du Vingt Troisième District Judiciaire pour la Paroisse Iberville, et la Succession de Elizabeth Labauve, No 320 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR REED & WELSHANS—Chas. B. Reed encanteur—SAMEDI, 12 février 1881, à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. L. Cole, juge de la Cour de District du Vingt-Troisième District Judiciaire pour la Paroisse d'Iberville, en date du 23 décembre 1880, et d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 novembre 1880 pour le compte des susdites successions, les propriétés de valeur, à savoir:

L'Habitation Lyle.

Une habitation sucrière avec sucrerie, cabanes à nègres, faisant face au côté Ouest du Bayou Grosse-Tête, décrite comme suit:

1° Le lot numéro vingt-sept, ceci contenant 50/100 arpents. 2° Le dernier lot sud en intérieur du lot No 28 contenant 84 arpents et 37/100 arpents. 3° La moitié inférieure au sud du dit lot attenant de 29 arpents de face sur 40 arpents de profondeur contenant 343 11/100 arpents. 4° Le lot No 2 contenant 16 arpents, le lot numéro 6 contenant [illegible] arpents et le lot numéro 7 contenant 27 arpents le tout de la section No 56 dans le Township Nos 7 et 8 au sud du Range Nos 10 et 11 Est, situé à l'ouest du fleuve Mississippi, district de la Louisiane. La moitié Nord de la section No 57 dans le Township No 8, au Sud du Range No 10 Est, dans le Sud Est (Ouest du fleuve Mississippi) district de la Louisiane; contenant 319 92/100 arpents, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La sucrerie et les dépendances et les cabanes à nègres sont en bon état, la terre est facilement égouttée et peut produire de magnifiques récoltes de sucre ou de riz et toute l'habitation comprend à peu près 1000 arpents, convenablement située, très fertile, riche et facilement cultivée.

L'Habitation Le Blanc.

Une habitation sucrière ou rizière du côté Est du Bayou Grosse Tête, décrite comme suit: Une partie de terre composée de trois morceaux de terre dans la paroisse Iberville, contigus et attenant à une autre faisant face au Bayou Grosse Tête et désignée comme suit:

1° Section No 16 (étant school section) dans le Township 8 sud du R 10 et 11 est contenant 226 98/100 arpents.

2° Section fractionnelle du lot 17, Township 8, sud du R 10 est sud est, District des terres de la Louisiane (Ouest du fleuve Mississippi) et contenant 141 73/100 arpents conformément à une patente, 2132, Etat de la Louisiane.

3° Lot ou section 18, Township 8 Range 10 et 11 est, contenant 253 82/100 arpents, conformément à la patente 516 des Etats-Unis, lesquels trois morceaux de terre comprenant l'habitation contiennent ensemble à peu près 627 50/100 arpents, le tout plus ou moins et ont été achetés par Zénon Labauve à une vente de shérif, le 6 novembre 1869, dans l'affaire Zénon Labauve vs Virginie Le Blanc et Thomas L. Garrett, Livre de Transfert 9, Entrée 407, fo. 150. Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et il s'en trouvent.

LA EAST BANK PLANTATION faisant face au Bayou Grosse Tête.

Bonnes terres boisées de cypre.

1. Lot ou section 36 faisant face au dit Bayou contenant 249 19/100 arpents.

2. Lot ou section 35 faisant face au dit Bayou contenant 163 99/100 arpents.

3. Lot ou section 103 contenant 61 23/100 arpents.

4. Lots 1, 2 et 3 de la section 102 et la moitié sud de la section 101 contenant ensemble 480 12/100 arpents.

5. Lot 5 de la section 109, contenant 80 arpents.

Tous les lots ci-dessus décrits sont dans le Township 9 sud du R 10 est-sud-est. District de terres de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi.

6. La moitié sud de la section 19 Township 7 sud R 10 est contenant 303 40/100 arpents.

7. La moitié ouest de la section 20 Township 7 sud R 11 est contenant 320 arpents.

8. Lot ou section 32 faisant face au dit Bayou et contenant 151 58/100 arpents.

9. Lot ou section 31 faisant face au dit Bayou dans le Township 7 R 10 est, et contenant 163 43/100 arpents.

10. La moitié sud ou inférieure du lot, ou section 30 faisant face au dit Bayou Township 7 R 10 et 11 Est, contenant 93 39/100 arpents, le tout dans le District sud-est des terres de la Louisiane, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces terres ont été acquises par Zénon Labauve dans la division et le partage entre Zénon Labauve et Alexandre Hebert, fait par Austin Hunt, notaire et annotateur de la paroisse Iberville, le 16 juillet 1868, et enregistré dans le livre 9, folio 146. L'habitation faisant face au Bayou Grosse Tête est propre à la culture du sucre et du riz; au centre d'une région fertile et les terres du fond sont facilement atteintes par divers bayous, ont une grande valeur par leurs cypres de choix et peuvent être facilement vendus à—par arbre. Le morceau total contient à peu près 2000 arpents.

Conditions—Comptant. Un dépôt sera exigé sur les lieux. Actes de vente pardevant [illegible] aux frais des acquéreurs.

9 jan—9,15,23,30—fév 5,12

GROCERIES, VINS LIQUEURS, SAVON Chandelles, Amidon, Confiseries, Huîtres, etc.

Aussi

Articles de ménage, Meubles de Bar-room et de Grocerie, consistant en Armoires, Bois de lit, Lavabos, Chaises, Tables de café, Bouteilles, etc.

Succession de John Wessner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1967.

PAR REED & WELSHANS, Encanteurs, C. H. Reed, encanteur. A l'encan, MERCREDI, 16 février 1881 à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, lequel ordre a été signé le 5 janvier 1881.

Tout le contenu de la maison à l'encoignure Franklin et Bienville et d'une autre maison appartenant à la succession, rue Franklin, près Bienville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 fév—6,12,16.

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 34.

27 mai—1an.